

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
17 AOÛT 2011**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois d'août deux mille onze (17 août 2011), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de VINGT HEURES (20 h), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;  
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;  
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;  
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;  
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;  
Monsieur Roland Lefebvre, représentant de Saint-Prosper-de-Champlain;  
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;  
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

2011-08-124

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2011 et de la séance extraordinaire du 26 juillet 2011;
4. Gestion des ressources humaines :
  - a. Congrès de la FQM;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
  - a. Liste des chèques émis;
  - b. Projet de construction d'un garage :
    - i. Amendement du règlement décrétant la construction;
    - ii. Informations générales;
  - c. Délai pour le dépôt de rôles d'évaluation (Batiscan, Champlain et Notre-Dame-du-Mont-Carmel);
  - d. Contrat pour l'entretien ménager;
  - e. Contrat pour l'audition des livres;
  - f. Volet II (Ratification des recommandations du comité de priorisation);

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. Aménagement du territoire :
  - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
  - b. Cours d'eau :
    - i. Octroi de contrats (St-Édouard et St-Augustin);
    - ii. Rapport - Cours d'eau La Décharge à Batiscan;
  - c. Demandes reçues et traitées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Avril, mai et juin 2011);
  - d. Appui à des demandes à la CPTAQ :
    - i. Municipalité de Champlain;
    - ii. M. Claude Lefebvre;
7. Rapports :
  - a. Représentant(s) à la RGMRM;
  - b. Président du comité de sécurité publique;
  - c. Agente de développement culturel - Rapport de juillet 2011;
8. Pacte rural :
  - a. Enveloppe régulière : Politique familiale;
  - b. Modification au plan de travail;
  - c. Enveloppe dédiée :
    - Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
    - Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
9. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
  - a. Nouvelle entente constitutive (Document transmis par courriel distinct);
  - b. Acte de cession (Document transmis par courriel distinct);
10. Transport collectif :
  - a. Désignation d'une autorité organisatrice de transport (AOT) intérimaire;
11. Schéma de couverture de risques en incendie :
  - a. Confirmation des actions de nature régionale à être réalisée par la MRC;
12. Demande(s) d'appui ou autre :
  - a. MRC de Rimouski-Neigette (Heures de circulation des véhicules hors-routes);
  - b. MRC de la Nouvelle-Beauce (Budget des programmes d'habitation RénoVillage et Logements adaptés pour aînés autonomes [LAAA]);
  - c. MRC Maria-Chapdelaine (Budget des programmes d'habitation RénoVillage et Logements adaptés pour aînés autonomes [LAAA]);
  - d. MRC de Témiscouata (Budget des programmes d'habitation RénoVillage et Logements adaptés pour aînés autonomes [LAAA]);
  - e. MRC de Papineau (Redditions de comptes);
  - f. MRC d'Avignon (Appui à la municipalité de Nouvelle concernant le prix pour l'asphalte);
  - g. MRC Brome-Missisquoi (Avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'Aménagement durable du territoire et de l'urbanisme);
  - h. Union des transports adaptés et collectifs du Québec dans le cadre de la révision du programme d'aide en transport adapté et du renouvellement de la politique en transport collectif;
  - i. Regroupement des Centres d'action bénévoles de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Financement de la journée réflexion-action du 19 octobre 2011);
  - j. Fédération de l'UPA de la Mauricie (Portes ouvertes sur les fermes du Québec);
  - k. Les Ouvrières – Coopérative jeunesse de services de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Financement activités estivales);

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- I. Corporation de développement communautaire des Chenaux (Commandite-publicitaire pour un calendrier communautaire);
- 13. Correspondance déposée;
- 14. Accusés de réception;
- 15. Pour votre information;
- 16. Autres sujets;
- 17. Période de questions;
- 18. Clôture de la séance.

Adoptée.

2011-08-125

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2011 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2011**

Il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des réunions de ce conseil tenues les 15 juin 2011 et 26 juillet 2011.

Adoptée.

4. **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

2011-08-126

4a. **CONGRÈS DE LA FQM**

Le directeur général informe les membres du conseil sur le congrès 2011 de la FQM qui a lieu les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre à Québec. D'abord les chambres sont réservées à l'Hôtel Loews le Concorde. Les informations à obtenir de chacune des municipalités sont en voie d'être complétées pour être transmises à la FQM et à l'Hôtel Loews Le Concorde.

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu d'autoriser le directeur général à participer accompagné, au congrès 2011 de la Fédération québécoise des municipalités. Il est également résolu que les frais de déplacement et de séjour de ceux-ci soient payés par la MRC suivant la politique en vigueur.

Adoptée.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2011-08-127

5a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 5642 à 5764 au 17 août 2011 totalisant 1 240 245,42 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5b. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE

2011-08-128

5bi. AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-69 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LE SERVICE D'HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux a adopté le règlement numéro 2010-69, le 19 mai 2010;

Considérant que par la résolution numéro 2010-06-092 adoptée en juin deux mille dix, ce conseil a modifié ledit règlement par l'ajout du plan préliminaire préparé par madame Hélène Beaudry, architecte, daté du 7 juin 2010;

Considérant qu'après avoir pris connaissance des estimations partielles déposées par l'ingénieur, le conseil a opté pour un projet de bâtiment préfabriqué, plus modeste et moins coûteux;

Considérant que suivant les dispositions de l'article 1076 du Code municipal du Québec, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt, qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables, ou qu'elle n'augmente la charge des contribuables que par une majoration du taux de l'intérêt ou par la réduction de la période de remboursement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu :

- Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;
- Que le règlement numéro 2010-69 soit modifié par l'ajout du plan préliminaire préparé par le personnel de la MRC des Chenaux, en date du 1<sup>er</sup> février 2011, qui devient incidemment son annexe B;
- Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2010-06-092 adoptée par ce conseil le 16 juin 2010;
- Que la présente résolution fasse partie intégrante du règlement numéro 2010-69.

Adoptée.

5bii. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le directeur général informe les membres du conseil sur l'avancement des travaux qui sont pratiquement terminés. Dès vendredi, le puits sera fonctionnel et les camions pourront y être hébergés dès le début de la semaine prochaine.

2011-08-129

5c. DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION (BATISCAN, CHAMPLAIN ET NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL)

Considérant la demande de notre évaluateur en raison d'un retard pour obtenir des données provenant des matrices graphiques des municipalités concernées;

Considérant les dispositions de l'article 71 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux reporte, au 1<sup>er</sup> novembre 2011, le dépôt du rôle d'évaluation 2012-2013-2014 des municipalités de Batiscan, Champlain et Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

2011-08-130

**5d. CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER**

Considérant que le contrat pour la conciergerie de notre centre administratif arrive à terme le 31 août 2011 et qu'une invitation a été faite auprès de quatre entreprises du territoire pour son renouvellement;

Considérant que le 12 août 2011, deux soumissions ont été ouvertes en public et que la plus basse a été présentée par monsieur Alain Dessureault;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie le contrat pour la conciergerie de son centre administratif à monsieur Alain Dessureault, en considération de la soumission de cet entrepreneur se détaillant comme suit :

Périodes	Prix avant taxes
Année 2011-2012	9 950 \$
Année 2012-2013	10 500 \$
Année 2013-2014	10 500 \$
Total	30 950 \$

- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir.

Adoptée.

2011-08-131

**5e. CONTRAT POUR L'AUDITION DES LIVRES**

Considérant que le conseil a requis qu'une demande de soumission pour l'audition des livres soit réalisée pour l'année en cours et les années subséquentes;

Considérant que le directeur général a invité quatre firmes à proposer une soumission d'honoraires;

Considérant que le 12 août 2011, deux soumissions ont été ouvertes en public et que la plus basse a été présentée par la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie le contrat pour l'audition de ses livres à Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés de Trois-Rivières, en considération de la soumission de cette firme se détaillant comme suit :

Périodes	Prix avant taxes
Année 2011	8 500 \$
Année 2012	8 800 \$
Année 2013	9 100 \$
Total	26 400 \$

- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir.

Adoptée.

2011-08-132

**5f. VOLET II - RATIFICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE PRIORISATION**

Considérant les termes de la résolution numéro 2011-06-103 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux le 15 juin dernier;

Considérant que le comité des priorités s'est réuni le 30 juin 2011 pour analyser chaque projet présenté qui a été reçu par la Conférence régionale des élus de la Mauricie;

Considérant que les recommandations du comité des priorités ont été communiquées aux promoteurs et doivent être présentées au conseil de la MRC pour être entérinées;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte les recommandations du comité des priorités et fait siennes les informations ci-après qui ont été communiquées aux promoteurs :

Promoteurs	Nature du projet	Mise de fonds	\$ demandé	\$ retenu par le Comité
Club Quad Mauricie	Amélioration du sentier interrégional	1878 \$	19 289 \$	10 000 \$
SAMBBA	Inventaire et caractérisation des cours d'eau des bassins versants de la MRC	7000 \$	15 002 \$	15 000 \$
SAMBBVA	Échantillonnage d'eau et aménagement de frayères dans le bassin versant de la rivière Champlain	6000 \$	18 032 \$	18 000 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	Récolte de branches pour huiles essentielles. Mycotourisme.	5284 \$	47 561 \$	19 212 \$
Groupement forestier de Champlain	Travaux sylvicoles divers	5024 \$	50 000 \$	20 000 \$
	Totaux	25 186 \$	149 884 \$	82 212 \$

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2011-08-133

6a. **CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 08-06-11 ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 07-06-11 DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 08-06-11 et le règlement de zonage numéro 07-06-11 de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain.

Adoptée.

2011-08-134

6a. **CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-474-1 ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-476-2 DE SAINT-STANISLAS**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 2009-474-1 et le règlement de zonage numéro 2009-476-2 de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2011-08-135

6a. **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011-312 DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2011-312 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

**6b. COURS D'EAU**

2011-08-136

**6bi. OCTROI DE CONTRAT - COURS D'EAU SAINT-ÉDOUARD**

Considérant que des travaux d'entretien du cours d'eau St-Édouard à Saint-Prosper-de-Champlain sont devenus nécessaires sur 1825 mètres linéaires et que des plans et devis ont été préparés par monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire;

Considérant que la MRC des Chenaux a invité des entrepreneurs pour obtenir des soumissions pour la réalisation desdits travaux et deux ont présenté des soumissions;

Considérant les prix soumis :

Nom des entrepreneurs	Prix au mètre	Total
A. Massicotte Excavation	5,40	9 855 \$
Les Entreprises J.P.G. Bergeron	8,20	14 965 \$

Considérant la recommandation du coordonnateur à l'aménagement à l'égard du plus bas soumissionnaire dont la soumission a été jugée conforme;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux adjuge le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau St-Édouard à Saint-Prosper-de-Champlain à l'entrepreneur A. Massicotte Excavation à 5,40 \$ le mètre, le tout avant taxes et selon les plans et devis préparés par monsieur Yvan Magny.

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents relatifs à ce contrat pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2011-08-137

**6bii. OCTROI DE CONTRAT - COURS D'EAU SAINT-AUGUSTIN**

Considérant que des travaux d'entretien du cours d'eau St-Augustin à Saint-Prosper-de-Champlain sont devenus nécessaires sur 3730 mètres linéaires dont 2345 avec transport des déblais le tout selon des plans et devis qui ont été préparés par monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire;

Considérant que la MRC des Chenaux a invité des entrepreneurs pour obtenir des soumissions pour la réalisation desdits travaux et deux ont présenté des soumissions;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les prix soumis :

Nom des entrepreneurs	Régilage des déblais 1385 mètres		Transport des déblais 2345 mètres		Total
A. Massicotte Excavation	5,40 \$/m	7479,00 \$	8,40 \$/m	19 698,00 \$	<b>27 177,00 \$</b>
Les Entreprises J.P.G. Bergeron	9,50 \$/m	13 157,50 \$	9,20 \$/m	21 574,00 \$	<b>34 731,50 \$</b>

Considérant la recommandation du coordonnateur à l'aménagement à l'égard du plus bas soumissionnaire dont la soumission a été jugée conforme;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux adjuge le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau St-Augustin à Saint-Prosper-de-Champlain à l'entrepreneur A. Massicotte Excavation à 5,40 \$ le mètre avec régilage des déblais et 8,40 \$ avec le transport des déblais, le tout avant taxes et selon les plans et devis préparés par monsieur Yvan Magny.

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents relatifs à ce contrat pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**6c. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Les membres du conseil prennent connaissance des demandes reçues et des certificats d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les mois d'avril, mai et juin 2011.

2011-08-138

**6di. APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ - DEMANDE D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE POUR L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS RELIÉS À UN SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

Considérant que la municipalité de Champlain a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour l'implantation d'équipements reliés à un système d'approvisionnement en eau potable;

Considérant que ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire de la municipalité de Champlain;

Considérant que ce projet n'apporte aucune contrainte significative sur les activités agricoles de ce secteur;

Considérant que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux normes du document complémentaires;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la demande de la municipalité de Champlain relative à l'implantation d'équipements reliés à un système d'approvisionnement en eau potable sur une partie des lots 369 à 379 et une partie du lot 506.

Adoptée.

2011-08-139

**6dii. APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ - DEMANDE D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE POUR L'ALIÉNATION D'UN EMPLACEMENT D'UNE SUPERFICIE DE 33,5 HECTARES À DES FINS AGRICOLES PRÉSENTÉE PAR M. CLAUDE LEFEBVRE DE SAINT-STANISLAS**

Considérant que M. Claude Lefebvre a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour l'aliénation d'une superficie de 33,5 hectares faisant partie des lots 571 à 574;

Considérant que dans son orientation préliminaire la Commission considère que cette demande devrait être refusée;

Considérant que pour justifier son refus, la Commission invoque notamment le critère de superficie suffisante pour pratiquer l'agriculture et l'homogénéité du territoire agricole;

Considérant que M. Lefebvre est un ouvrier et un producteur agricole établi et que la demande présentée vise la consolidation d'une jeune entreprise agricole qui, sans être de type industriel, permettra le développement de nouvelles activités agricoles dans ce secteur;

Considérant que la superficie visée par la demande d'aliénation se compare avantageusement avec la superficie moyenne des immeubles agricoles de ce secteur du territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que le demandeur habite déjà une résidence située sur un terrain adjacent à l'emplacement de la superficie visée par la demande, et, qu'à cet égard, aucune nouvelle contrainte résidentielle ne viendra s'ajouter dans ce secteur agricole dynamique;

Considérant que dans son schéma d'aménagement et de développement révisé, la MRC des Chenaux souligne les problématiques liées à l'agriculture sur son territoire et que les moyens pour favoriser son développement passent par la diversification des activités agricoles et la promotion de la relève agricole;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la demande présentée par M. Claude Lefebvre pour l'aliénation d'un emplacement d'une superficie d'environ 33,5 hectares à des fins agricoles et demande à la Commission de protection du territoire agricole de revoir son orientation préliminaire sur ce dossier.

De plus, il est résolu de mandater monsieur Lionel Arseneault, agent de développement rural pour la MRC des Chenaux, afin de présenter la position de la MRC des Chenaux lors de l'audition de ce dossier.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**7. RAPPORTS**

**7a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Le président, monsieur Pierre Bouchard, informe ses collègues que les travaux de préparation des prévisions budgétaires 2012 s'amorceront bientôt. Il mentionne également que l'utilisation des bacs bleus, rendus obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> juillet, se réalise très bien.

**7b. PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Christian Fortin, président, informe ses collègues que la prochaine réunion du comité de sécurité publique aura lieu le 21 septembre 2011 à 16 h.

**7c. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du mois de juillet 2011 relatif aux activités de notre agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire. Le président du comité culturel apporte des commentaires supplémentaires à ce rapport...

**8. PACTE RURAL**

2011-08-140

**8a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE : POLITIQUE FAMILIALE - SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS**

Considérant que le plan d'action MRC de la Politique familiale de la municipalité régionale de comté des Chenaux a été adopté en mars 2008;

Considérant qu'une démarche visant à obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales et à la démarche Municipalité amie des aînés pour sa mise à jour est en cours et que, selon toute vraisemblance, les sommes attendues ne pourront être disponibles avant la fin de l'année en cours;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important de maintenir à leur niveau actuel l'ensemble des activités réalisées par notre coordonnatrice en attendant de pouvoir utiliser l'aide gouvernementale;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux s'octroie une aide financière de 6500 \$ provenant du Pacte rural pour permettre à la coordonnatrice de la mise en œuvre de notre politique familiale de poursuivre ses activités jusqu'à la fin de l'année en cours.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux désigne et autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux et madame Monique Landry, coordonnatrice pour la politique familiale de la MRC des Chenaux, à agir en son nom pour la présentation du projet et pour la signature du protocole, le cas échéant.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-08-141

**8a. POLITIQUE FAMILIALE - APPUI À LA LETTRE DU PRÉFET**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que les dix municipalités qui la composent ont adopté, en mars 2008, une première politique familiale;

Considérant qu'à la fin de 2010 arrivaient à terme les plans d'actions émanant des politiques familiales et qu'il devenait nécessaire d'entreprendre une démarche visant à les renouveler;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été adressée au ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales et à la démarche Municipalité amie des Aînés;

Considérant la lettre reçue de madame Johanne Bourassa, sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et des Aînés, nous informant que notre demande portant sur le Programme de soutien aux politiques familiales était refusée;

Considérant que la demande d'aide financière pour la portion Municipalité amie des aînés dudit programme a, quant à elle, été approuvée;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la démarche du préfet, monsieur Gérard Bruneau, auprès de la sous-ministre de la Famille et des Aînés, madame Line Bérubé, demandant la possibilité d'utiliser, en parallèle, une partie du montant octroyé pour le programme Municipalité amie des Aînés pour le renouvellement de nos politiques familiales.

De plus, il est résolu d'informer notre députée, madame Noëlla Champagne, et notre ministre régionale, madame Julie Boulet, de notre démarche auprès de la ministre de la Famille et des Aînés.

Adoptée.

2011-08-142

**8b. MODIFICATION AU PLAN DE TRAVAIL**

Considérant que le Pacte rural 2007-2014 a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2007 et se terminera le 31 mars 2014;

Considérant qu'une proposition de changement à l'article 9.3 du plan de travail du pacte rural vise à remplacer une des modalités pour la gestion de l'enveloppe, l'affectation budgétaire et le financement des projets soit :

*"L'appel de projet se fait une seule fois par année, en février et la date limite de dépôt d'un dossier complet est le 30 avril. Si le fonds régulier n'est pas totalement utilisé, un deuxième appel de projet pourrait se faire en septembre et la date limite de dépôt sera alors le 31 octobre";*

par la suivante :

*"Les projets seront reçus sur une base continue";*

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que parmi les motifs de cette proposition, celui-ci mentionne notamment qu'une seule date de tombée concentre tous les projets de l'année en une très courte période ce qui diminue le temps consacré à l'accompagnement des promoteurs, en diminuant ainsi la qualité et qu'un promoteur (organisme ou municipalité) qui désire présenter un projet prioritaire pour le développement du territoire, en dehors de la période de dépôt de projet, doit attendre parfois de huit à dix mois pour utiliser les fonds du pacte rural;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la proposition de l'agent de développement rural;
- 2- Que la prise d'effet de ces modifications soit immédiate et que tout projet reçu et non traité et à recevoir soient analysés selon les nouveaux critères.

Adoptée.

2011-08-143

**8b. ENVELOPPE DÉDIÉE : SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE ET SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN**

Considérant que suivant le plan de travail destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq (5);

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Aménagement de l'aréna	36 917 \$	13 950 \$
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Amélioration du centre communautaire J.A. Lesieur et acquisition de quais	19 200 \$	12 094 \$

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé ainsi :
  - 70 % à la signature du protocole requis;
  - 30 % suite à la réception d'un rapport final.
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

**9. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

2011-08-144

**9a. NOUVELLE ENTENTE CONSTITUTIVE**

Considérant que les municipalités membres ou les municipalités auxquelles elles succèdent ont conclu, le 9 juillet 1991, une entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie;

Considérant que cette entente a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales donné le 11 septembre 1991 et publié dans la Gazette officielle du 28 septembre 1991 (p. 3669);

Considérant que les municipalités membres ont conclu, le 13 juin 2002, une entente refondue intégrant des amendements antérieurs à l'entente originale;

Considérant que cette entente refondue a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de la Métropole donné le 4 novembre 2002 et publié dans la Gazette Officielle du Québec du 16 novembre 2002 (p. 1353);

Considérant que les parties désirent se prévaloir des articles 468 de la *Loi sur les cités et villes* et 569 du Code municipal du Québec en vue de modifier et remplacer l'entente initiale et ses amendements;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de celle-ci une nouvelle entente constitutive découlant de l'exercice de planification stratégique, complété en 2010 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, et prévoyant un nouveau mode de répartition des contributions financières ainsi que d'autres règles de fonctionnement.

Il est également résolu que le texte de cette entente présenté et expliqué à ce conseil par Maître André Lemay, en date du 17 août 2011, fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

2011-08-145

**9b. ACTE DE CESSION - CHAMPLAIN**

Considérant que le lieu d'enfouissement sanitaire situé dans la municipalité de Champlain est sous la responsabilité des municipalités depuis le début des

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

années 1980 et qu'il est passé sous la responsabilité juridique de la Régie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003;

Considérant que certains des terrains formant le site avaient été acquis par les municipalités formant le Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain qui agissait par la municipalité de Champlain, elle-même mandataire des municipalités en vertu d'une entente délégation de compétences, et que tous les éléments d'actifs et de passifs ont été intégrés dans les états financiers de la Régie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003;

Considérant qu'à l'égard des autres immeubles qui n'avaient pas été acquis par les municipalités dans le cadre de l'entente de 1980, ils ont été acquis par la Régie dans le cadre de procédures d'expropriation;

Considérant que la Régie est propriétaire des terrains expropriés et qu'il y a lieu de confirmer ses titres de propriété pour les autres terrains qui avaient été acquis au nom du Comité;

Considérant qu'il y a lieu pour la Régie de confirmer ses droits à l'égard des immeubles et autres actifs à l'égard du site de Champlain;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC un acte de cession substantiellement conforme au projet d'acte de cession, préparé par le notaire François Dostaler et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et comprenant l'obligation de maintenir la propriété publique des immeubles.

Adoptée.

**10. TRANSPORT COLLECTIF**

2011-08-146

**10a. DÉSIGNATION D'UNE AUTORITÉ ORGANISATRICE DE TRANSPORT (AOT) INTÉRIMAIRE**

Considérant qu'un système de transport collectif interterritorial sera mis en place au cours des prochaines semaines et, qu'à cette fin, un protocole d'entente doit être signé entre la Conférence régionale des élus de la Mauricie et un organisme local désigné par le conseil de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux désigne Transport adapté de Franchemont comme Autorité organisatrice de transport pour le territoire de la MRC des Chenaux afin qu'elle puisse signer les protocoles requis avec la Conférence régionale des élus de la Mauricie ainsi qu'avec le transporteur désigné par cette dernière pour réaliser le transport collectif interterritorial.

De plus, il est résolu ce qui suit :

- 1- Que Transport adapté de Franchemont soit désigné comme Autorité organisatrice de transport intérimaire en vue de l'organisation, de la gestion et de la planification du transport collectif des personnes sur le territoire de la MRC des Chenaux jusqu'à la prise d'effet de la déclaration de compétence de la MRC prévue pour le 19 octobre 2011;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2- Que le préfet et le directeur général soient et sont, par la présente, autorisé à signer les protocoles requis pour et nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**11. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

2011-08-147

**11a. CONFIRMATION DES ACTIONS DE NATURE RÉGIONALE À ÊTRE RÉALISÉES PAR LA MRC**

Considérant que le Schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

Considérant que dans le cadre du "Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté et autres autorités régionales pour l'établissement et la mise en œuvre de schéma de couverture de risques", notre MRC peut bénéficier d'une aide financière couvrant 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 40 000 \$;

Considérant qu'à cette fin, un protocole d'entente doit être signé entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux confirme audit Ministère la réalisation des actions suivantes au cours de la première année de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en incendie :

1. Produire un rapport annuel d'activité et le transmettre au MSP et aux municipalités.
2. Mettre en place un moyen de convergence des informations afin de permettre aux SSI de maintenir à jour la liste des risques à protéger ainsi que les procédures de déploiement des ressources.
3. Rédiger ou réviser les ententes intermunicipales et les entériner afin d'assurer un déploiement des ressources conforme aux objectifs.
4. Mettre à la disposition des SSI une ressource régionale dédiée à la sécurité incendie.
5. Obtenir, dans le cadre de son rapport d'activité annuel, les informations sur la formation des effectifs et vérifier que les municipalités font suivre à tout leur personnel la formation minimale exigée pour exercer au sein d'un SSI en conformité avec le règlement.
6. Sensibiliser les municipalités, dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire afin de contrer les lacunes en intervention ou retarder la progression d'incendie de bâtiment.
7. S'assurer que les actions prévues au schéma seront réalisées par les SSI et les municipalités participantes selon les échéanciers prévus.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. Réunir les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des services ambulanciers pour améliorer la coordination des interventions.

De plus, il est résolu que messieurs Gérard Bruneau et Pierre St-Onge, respectivement préfet et directeur général, soient et sont, par la présente, autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**12. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE**

**12a. MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE (HEURES DE CIRCULATION DES VÉHICULES HORS-ROUTES)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande et préfèrent attendre avant d'y donner suite.

**12b. MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE (BUDGET DES PROGRAMMES D'HABITATION RÉNOVILLAGE ET LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES LAAA)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

**12c. MRC MARIA-CHAPDELAINÉ (BUDGET DES PROGRAMMES D'HABITATION RÉNOVILLAGE ET LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES LAAA)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

**12d. MRC DE TÉMISCOUATA (BUDGET DES PROGRAMMES D'HABITATION RÉNOVILLAGE ET LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES LAAA)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2011-08-148

**12e. MRC DE PAPINEAU (REDDITION DE COMPTES)**

Considérant que lors de la réunion de la Table des directeurs généraux des municipalités locales tenue le 12 avril 2011, les membres ont discuté de la liste des redditions de comptes exigées par différents ministères, notamment, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Considérant que les membres de ladite table ont prévu préparer un tableau comparatif des coûts engendrés pour les municipalités locales par lesdites redditions de comptes. Ils ont également envisagé sensibiliser les représentants de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) à cette réalité;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les membres de la Table des directeurs généraux des municipalités locales sollicitent l'appui de la MRC afin que celle-ci demande aux ministères concernés de réduire leurs exigences respectives;

Considérant le compte rendu de la réunion de la Table des directeurs généraux des municipalités, tenue le 12 avril 2011, déposé dans le cadre de la présente session;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'appuyer la MRC de Papineau dans sa demande au MCCCCF, MTQ, MAMROT et au MDDEP de réduire leurs exigences quant à leur reddition de comptes respective afin de les adapter aux réalités et aux capacités des municipalités locales situées sur notre territoire ainsi que celles à travers le Québec qui ont des réalités similaires.

Adoptée.

**12f. MRC D'AVIGNON (APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE CONCERNANT LE PRIX POUR L'ASPHALTE)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2011-08-149

**12g. MRC BROME-MISSISQUOI (AVANT-PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME)**

Considérant que le conseil de la MRC de Brome-Missisquoi demande un appui aux recommandations soutenues par les deux unions municipales concernant l'avant-projet de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*;

Considérant que ce conseil partage les préoccupations du conseil de la MRC de Brome-Missisquoi à l'effet que la modernisation de cet avant-projet de loi doit :

- réaffirmer clairement que l'aménagement du territoire est un acte politique et qu'il relève de la mission fondamentale du gouvernement, de la MRC et de la municipalité locale;
- accorder une plus grande autonomie et une plus grande discrétion à la MRC et à la municipalité locale;
- renforcer la MRC dans ses compétences en matière d'aménagement et de développement du territoire;
- alléger l'examen de conformité des schémas d'aménagement et de développement aux orientations gouvernementales;

Considérant que le conseil de la MRC de Brome-Missisquoi est inquiet quant à l'orientation que semble prendre l'avant-projet de loi et requiert du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'énoncer clairement et de limiter la portée des orientations gouvernementales afin qu'elles soient de nature générale et permettent une plus grande autonomie municipale en matière d'aménagement et de développement du territoire;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux partage les préoccupations du conseil de la MRC de Brome-Missisquoi et appuie la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec quant à leurs recommandations relativement à l'avant-projet de loi modifiant la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme*.

Adoptée.

2011-08-150

**12h. UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PROGRAMME D'AIDE EN TRANSPORT ADAPTÉ ET DU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE EN TRANSPORT COLLECTIF**

Considérant le document de réflexion sur la révision en profondeur du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté et son intégration à la Politique québécoise du transport collectif transmis par l'UTACQ;

Considérant le document de recommandations de l'UTACQ relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif en 2012;

Considérant que la révision du financement en ce qui a trait au pourcentage de contribution et à la provenance des fonds est un enjeu majeur pour les municipalités, sur le niveau de service à maintenir et sur la tarification aux usagers;

Considérant que la nouvelle Politique prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, et que, à ce stade-ci aucun projet de ladite Politique n'a été transmis aux partenaires du milieu;

Considérant que les services de transport sont de juridiction municipale et que le ministère des Transports du Québec a un rôle important et se doit de soutenir financièrement les différents programmes en transport;

Considérant les particularités des services de transport adapté qui assurent assistance et prise en charge aux personnes admissibles en transport adapté;

Considérant l'importance du développement des services de transport collectif pour l'occupation dynamique du territoire, dans une perspective d'attraction et de rétention de la population en zones rurales et semi-urbaines;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'appuyer l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec dans les démarches visant à préserver le financement et les modes d'ajustement ainsi que le niveau de service pour le transport adapté.

Il est également résolu d'appuyer les recommandations de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12i. **REGROUPEMENT DES CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLES DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC (FINANCEMENT DE LA JOURNÉE RÉFLEXION-ACTION DU 19 OCTOBRE 2011)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

12j. **FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE (PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée, cependant tous sont d'avis que ce genre de demande devrait plutôt être dirigé au CLD.

12k. **LES OUVRIÈRES - COOPÉRATIVES JEUNESSE DE SERVICES DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE (FINANCEMENT ACTIVITÉS ESTIVALES)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée, cependant tous sont d'avis que ce genre de demande devrait plutôt être dirigé au CLD.

12l. **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES CHENAUX (COMMANDITE-PUBLICITAIRE POUR UN CALENDRIER COMMUNAUTAIRE)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

13. **CORRESPONDANCE**

- a. Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (Aide financière de 30 000 \$ pour trois ans);
- b. Ministre responsable des Aînés (Aide financière de 15 000 \$ pour la démarche Municipalité amie des aînés [MADA]);
- c. Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Enveloppe de 319 500 \$ pour le programme RénoVillage);
- d. Ministre de la Famille et des Aînés (Refus de soutenir financièrement la demande relative à notre politique familiale);
- e. Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (Versement d'une somme de 494 089 \$ destinée au financement de base du CLD, du soutien à des projets d'entreprises en démarrage et du soutien à l'Émergence de projets d'entreprises);
- f. MRC de Bécancour (Règlement 330 modifiant le règlement de contrôle intérimaire);
- g. Ville de Trois-Rivières (Entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52 afin d'y inclure une dérogation en zone inondable pour permettre l'agrandissement d'une résidence [2011, chapitre 94]);
- h. MRC de Portneuf (Règlement 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que deux autres projets de modification dudit schéma);
- i. MRC de Maskinongé (Règlement 222-11 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé);
- j. Recyc-Québec (Projet de loi 88 / Modifications apportées au régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables).

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**14. ACCUSÉS DE RÉCEPTION**

Aucun accusé réception n'est à l'ordre du jour.

**15. POUR VOTRE INFORMATION**

- a. Rapport 2010-2011 du Commissaire au lobbying - Document disponible sur demande;
- b. MRC de Maskinongé (Appui pour le maintien de la Maison familiale rurale);
- c. Rapport annuel des réalisations 2010 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges - Document disponible sur demande);
- d. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (Rapport annuel 2010-2011 - Document disponible sur demande);
- e. Déclaration de la députée de Champlain à l'Assemblée nationale, madame Noëlla Champagne, sur notre politique d'acquisition d'œuvres d'art.

**15. GAZ DE SCHISTE**

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, s'interroge à savoir si la Municipalité régionale de comté des Chenaux prendra position à l'égard de l'exploitation du gaz de schiste. Une discussion s'en suit et il en ressort qu'il est important d'être à l'affût de toute annonce concernant ce type d'exploitation, tous considérant que la protection des sources d'eau potable est une préoccupation majeure. Actuellement, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* n'accorde pas aux municipalités le pouvoir de réglementer ce type d'usage ni les distances pour ce type d'exploitation en regard avec leurs sources d'eau potable.

**16. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

2011-08-151

**16a. SYMPATHIES SUITE À UN DÉCÈS (BEAU-PÈRE DE M. JEAN BRETON)**

Sur proposition dûment appuyée, c'est à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adressent leurs plus sincères sympathies à monsieur Jean Breton, directeur général du Centre local de développement de la municipalité régionale de comté des Chenaux et à sa conjointe Lise, suite au décès du père de celle-ci, monsieur Jean Roy.

Adoptée.

2011-08-152

**16a. SYMPATHIES SUITE À UN DÉCÈS (BELLE-MÈRE DE GUY GIGUÈRE)**

Sur proposition dûment appuyée, c'est à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adressent leurs plus sincères sympathies à monsieur Guy Giguère, inspecteur en évaluation foncière de la municipalité régionale de comté des Chenaux et à son épouse Louise, suite au décès de la mère de celle-ci, madame Florence Lacourse-Gariépy.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2011-08-153

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt et une heures (21 h), il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET